

Union  
Générale des  
Fédérations de  
Fonctionnaires

la  
cgt



■ **SANTÉ** >>  
Repenser le travail



■ **INTERNATIONAL**  
Entretien avec Pierre Khalfa

# FONCTION **PUBLIQUE**

N° 230 >> MAI 2015  
ISSN: 0762-9044 // CPPAP: 0917-S06197



**13 et 14 juin 2015:  
MANIFESTATION ET REDACTION D'UN MANIFESTE,  
EN ROUTE POUR GUERET !**



**RÉFORME  
TERRITORIALE**

ANALYSE, IMPACT, PERSPECTIVES SYNDICALES  
**ENTRETIEN AVEC V. FLATRAUD**  
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

**UNE GRÈVE ET DES MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES PROMETTEUSES !**



Quelques jours après sa quatrième débâcle électorale, le gouvernement accentue la mise en œuvre des politiques d'austérité en faisant un nouveau cadeau de 2,5 milliards d'euros au patronat !

À l'évidence, le pouvoir exécutif fait le pari de la résignation des citoyen-ne-s et des salarié-e-s quant à la possibilité de construire, de porter et d'imposer la prise en compte de propositions et de revendications alternatives.

Manuel Valls persiste et signe en déclarant « Quand on a défini un cap, on le tient et même on accélère »

N'en déplaise au Medef et au Gouvernement, la réplique sociale du 9 avril 2015 est un succès retentissant ! Des centaines de milliers de salarié-e-s, de privé-e-s d'emploi, de jeunes et de retraité-e-s, se sont mobilisés dans les 86 rassemblements et manifestations en Province. Plus de 120000 personnes ont manifesté à Paris !

Une puissante mobilisation pour sortir de l'austérité en augmentant les salaires et les retraites, pour des créations massives d'emplois, la défense, la reconquête, le développe-

ment de la protection sociale et des services publics, l'amélioration des conditions de vie au et hors travail et une nouvelle réduction du temps de travail à 32 heures.

Une puissante mobilisation qui ne restera pas sans lendemain.

L'UGFF-CGT appelle ses organisations à poursuivre, amplifier et inscrire dans la durée le processus de mobilisation dans des cadres unitaires et convergents les plus larges possible.

C'est d'ores et déjà le sens de son engagement dans les manifestations du 1<sup>er</sup> mai et dans l'initiative de Guéret des 13 et 14 juin 2015. ♦

<p><b>2</b> ÉDITO</p> <p><b>3-4</b> ACTU ■ Tous à Guéret les 13 et 14 juin.</p> <p><b>5</b> ■ Journée d'action douanière du 24 mars 2015 — Forte mobilisation</p> <p><b>6-7</b> ■ L'archéologie préventive</p> <p><b>7</b> ■ Confédération : 2000 visites, objectif et compte-rendu de visite de la Direccte 92</p> <p><b>8-9</b> SANTE ■ Repenser le travail</p> <p><b>10-12</b> INTERNATIONAL ■ Grèce, dettes publiques, marchés : entretien avec Pierre Khalifa</p>	<p><b>12-14</b> MISSIONS ■ SDFE — Droits des femmes et égalité. Questions à Anaïs Guillou</p> <p><b>15-19</b> VIE SYNDICALE ■ Réforme territoriale — Entretien avec Viviane Flatraud, Analyse, impact et perspectives syndicales. Suites des journées d'études UGFF-CGT et fédération CGT des services publics</p> <p><b>19-21</b> INSTANCES ■ FS 5 — Expérimentation Bourgogne/Franche-Comté /// CSFPE des 25/03 et 10/04</p> <p><b>22-23</b> SOCIAL ■ Installation du CIAS /// Yvan Baquer, UGFF-CGT, élu président</p> <p><b>23</b> ZIG-ZAG DROIT ■ Le temps partiel thérapeutique</p>
--	---

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :  
UGFF-CGT

SIRET : 784312043 00036  
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris  
case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX  
TEL. : +33155827756  
MEL : ugff@cgf.fr  
SITE : www.ugff.cgf.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
Stéphane JULIEN  
SECRETAIRE DE REDACTION, PAO :  
Stéphane Jéhanno  
COMITE DE REDACTION :  
Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno, Stéphane Julien,  
Catherine Marty, Céline Verzeletti, Douniazed Zauouche

CREDIT PHOTOS :  
Sauf mention expresse  
© UGFF, Stéphane Julien

IMPRIMEUR :  
RIVET PRESSE EDITION SARL  
SIRET : 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE : BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges Cedex 9  
TEL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60  
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 0762-9044  
Prix de vente : 1,50€  
Périodicité : Mensuel  
Date de parution : Sur couverture  
numéro de CPPAP : 0917-S-06197

**UNE CONVERGENCE POUR LES SERVICES PUBLICS.**

Le Gouvernement persiste et signe dans son entreprise de démolition des politiques publiques, des services et de l'emploi publics. Les politiques d'austérité frappent de plus en plus durement les trois versants de la Fonction publique ! La réforme territoriale initiée par le pouvoir exécutif a pour objectif de réduire encore plus les services publics de proximité et de pleine compétence implantés sur le territoire national.

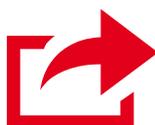
Dans le même temps, beaucoup de missions publiques mises en œuvre par les hôpitaux, les collectivités territoriales, l'Etat et ses opérateurs sont menacées (fin de la clause de compétence générale des collectivités territoriales, nouvelle revue des missions dont certaines seraient abandonnées, privatisées, transférées...).

Les conditions de vie au et hors travail des personnels ne cessent de se dégrader : gel de la valeur du point d'indice depuis 2010, diminution des moyens budgétaires alloués aux promotions et déroulements des carrières, attaques contre les droits statutaires, mises en cause des politiques relatives à l'action sociale, aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité.

Pour imposer d'autres choix, différentes organisations ont décidé d'agir ensemble pour la défense, le développement et la reconquête des services publics. C'est dans ce sens qu'elles ont décidé d'organiser une manifestation nationale et le lancement d'assises nationales, les 13 et 14 juin 2015, à Guéret. Contribuons à la réussite de cette mobilisation des citoyennes, des élu-e-s, des salarié-e-s, des organisations syndicales, associatives et politiques qui entendent agir, ensemble, pour la défense, la reconquête et le développement des services publics !



9 avril, un important succès des manifestations contre l'austérité



**13 JUIN : MANIFESTATION**

14 juin Assises pour la rédaction d'un manifeste des services publics du XXI<sup>e</sup> siècle

**CONVERGEONS A GUERET**

Les services publics, au cœur de l'action publique, sont un élément essentiel de cohésion sociale. Vecteurs d'égalité et de solidarité, ils permettent de répondre aux besoins fondamentaux des usagers et de corriger les inégalités territoriales. Le développement des services publics, nécessaire dans de nouveaux domaines (petite enfance, dépendance, recherche, logement, environnement ...) doit être rendu possible.

**NON À L'AUSTÉRITÉ !**

Mis à mal par une politique austéritaire de réduction des dépenses publique, les services publics doivent retrouver les moyens de remplir leurs missions, pour une politique publique au service de l'intérêt général. Nous refusons la marchandisation des services publics et la logique des multiples réformes qui traduisent le désengagement de l'action publique : réforme de l'Etat, réforme territoriale, réforme de la santé, réforme ferroviaire... Les politiques publiques peuvent être financées par une réforme fiscale juste qui tienne compte des capacités contributives de chacun(e). La transition écologique doit être engagée.

**OUI AU SERVICE PUBLIC ET À L'EMPLOI PUBLIC !**

Les agents des services publics jouent un rôle central dans l'accomplissement des missions de service public. Au service de l'intérêt général, les agents des services publics doivent bénéficier de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs missions, loin du service d'intérêts privés marchands. Cet exercice par des fonctionnaires sous statut garantit l'égalité et la neutralité de traitement des usagers. L'emploi public doit être une priorité, pour un service public de proximité fondé sur la relation humaine à l'usager.

**Les organisations syndicales CGT - FSU - SOLIDAIRES- FAFP appellent tous les salariés, retraités et privés d'emplois à se mobiliser pour la reconquête et le développement des services publics, aux côtés des usagers et des élus.**

**Toutes et tous à Guéret le 13 juin, avec la Convergence des Services Publics**

## APPEL GUERET 2015 : **POUR LA RECONQUÊTE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS**

Confédération CGT, FSU, Union Syndicale Solidaires, Confédération paysanne, Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale, UGFF-CGT, Fédération des Services Publics-CGT, FNME-CGT, Fédération CGT Equipement-Environnement, SYAC CGT, CGT Banque de France, FERC-CGT, Fédération CGT des Cheminots, SNA Concurrence Consommation Répression des Fraudes CGT, Syndicat CGT des Finances Publiques, l'Union Fédérale des retraités de la Police nationale CGT, Sud PTT, Sud Rail, Sud-Santé Sociaux, Sud-Santé Solidaires APHP, Solidaires Finances publiques, Sud Collectivités territoriales, Solidaires Douanes, CGT Lille et environs, Sud éducation Limousin Coordination Eau Bien Commun France, Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, Convergence nationale Rail, Collectif « La santé n'est pas une marchandise », Coordination Eau IDF, Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon, Association de défense des Services Publics et de leurs usagers-Hautes-Alpes, Collectif 37 notre santé en danger, Collectif des résistances en Comminges, Collectif nantais pour le droit à la santé et à la protection sociale pour toutes et tous, Collectif de défense et de développement des services publics (CDDSP) de l'Ardèche, CDDSP Combrailles, CDDSP Corrèze, CDDSP Creuse, CDDSP Hautes Pyrénées, Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité Lure-Luxeuil (Haute-Saône), Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la ligne SNCF-Béziers-Clermont, comité citoyen de vigilance des services publics Romorantinois, Convergence Services Publics d'Indre et Loire, Mouvement de sauvegarde, de promotion et de démocratisation des services publics en sud gironde, Vivent les services publics Bouches-du-Rhône, Collectif Alternative A l'Austérité, l'Appel des Appels, ATTAC, AITEC, CNAFAL, les Economistes Atterrés, Droit au Logement, Fondation Copernic, Réseau Éducation populaire, Résistance Sociale (RESO), UFAL, Union nationale des retraités et des personnes âgées, ANECR, Cap à Gauche en Corrèze, Démocratie et Socialisme, Gauche Avenir, Maintenant la Gauche, Ensemble! EELV, Gauche Unitaire, Jeunes Ecologistes, Mouvement Jeunes Communistes de France, NPA, PCF, PCOF, PG, République et Socialisme...



### GUERET 2015 : **POUR LA RECONQUÊTE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS**

Paris 9 avril 2015

Les services publics sont plus que jamais utiles. La protection sociale joue un rôle majeur d'amortisseur social dans la crise qui nous frappe. Des services publics forts sont indispensables à toute alternative à l'austérité et à tout projet d'avenir, si on veut :

>> Assurer l'accès effectif aux droits, la mise en œuvre des solidarités, une juste répartition des richesses ;

>> Faire prévaloir l'intérêt général, l'égalité des femmes et des hommes et l'Humain sur les intérêts particuliers ;

>> Mettre en œuvre, à l'opposé de l'actuelle réforme territoriale, un aménagement équilibré du territoire, l'égalité des citoyen-ne-s, un renouveau de la démocratie ;

>> Défendre, reconquérir, développer la Sécurité Sociale ;

>> Engager sérieusement la transition écologique.

Or, le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédécesseurs. Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une

charge insupportable. Plutôt que de s'attaquer, pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge indue de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques, et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais jamais réalisée, il procède à leur démantèlement en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Aujourd'hui, nous, citoyen-ne-s, élu-e-s, salarié-e-s, usagers-ères, organisations syndicales, associatives et politiques, collectifs et coordinations, appelons à organiser la reconquête des politiques publiques, des services publics et de la sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger.

En mars 2005, après une action symbolique de démission collective des élus une manifestation nationale convergerait à Guéret (Creuse) pour des services publics de proximité, qui assurent l'unité et l'égalité de tous nos territoires. 10 ans après, il est nécessaire de multiplier par 10 l'ampleur de notre action commune.

## **TOUTES ET TOUS A GUERET LE 13 JUIN 2015 POUR UNE MANIFESTATION NATIONALE !**

LE 14 JUIN 2015  
POUR LE LANCEMENT D'ASSISES NATIONALES  
ET D'UN NOUVEAU MANIFESTE  
DU XXI<sup>e</sup> SIECLE



©CGTFINANCES

Paris le 24 mars, manifestation nationale douanière



## 24 MARS 2015: JOURNÉE D'ACTION DOUANIÈRE !

La journée d'action douanière du 24 MARS 2015, a rencontré un franc succès en terme de nombre de grévistes mais également en terme de participation à la manifestation nationale dans les rues de la capitale parisienne.

Le 24 mars, l'intersyndicale des Douanes était reçue en audience à l'Assemblée nationale par le député Sébastien DENAJA, député PS de l'Hérault, vice-président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et membre de la commission des lois. Cette intersyndicale était accompagnée de personnalités de la société civile : Pierre DELVAL, (président de la Fondation suisse WAITO, première ONG à traiter au niveau international les aspects criminels de la contrefaçon, de la contrefaçon et de la fraude alimentaire); Olivier MARTIN et Thierry CLAISSE, représentants de la chambre syndicale Nord des buralistes.

La séance qui dura une heure commença par un tour de table unitaire sur le contexte vécu par l'administration et l'ensemble des collègues avec la mise en place du Projet stratégique Douane (PSD), les suppressions d'emplois induites, la fermeture annoncée de dizaines de structures, la baisse constante des moyens. La délégation a pu s'exprimer librement sur les réformes passées, les revendications sur un moratoire sur la baisse des effectifs et surtout sur le caractère prioritaire des missions.

Le service public douanier a toute sa place dans les territoires, au service des entreprises mais aussi et surtout de tous les citoyens.

La délégation est ensuite revenue sur la baisse de 20 % des effectifs au cours des 10 dernières années. Le rapport de la Cour des Comptes établi à la demande du Comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée afin d'appuyer son étude de la lutte contre les fraudes à la Direction Générale Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) avait souligné cette baisse d'effectifs.

La délégation a explicité au député la réalité des missions (plus de 400) et le volume d'emploi à la DGDDI (16 662 agents) en le comparant avec l'Allemagne (41 700 agents), pays servant de référence pour nombre de comparaisons politiques.

En appui de l'intervention des buralistes, a été pointée la nécessité de conserver un maillage territorial cohérent et de proximité. Le service public douanier a toute sa place dans les territoires, au service des entreprises mais aussi et surtout de tous les citoyens. L'hyper-concentration prévue par le PSD est rejetée d'abord par les PME et les TPE et non par les seules organisations syndicales. La démarche n'est absolument pas corporatiste mais ouverte à l'ensemble de la société.

Une partie de l'intervention a porté également sur la journée de présentation des résultats des douanes le 17 mars 2015 à Roissy, en dénonçant une politique du chiffre qui masque une réalité plus implacable, avec l'explosion des fraudes en tous genres et la nécessité de renforcer la Douane tant en termes d'effectifs que de moyens.

M. DELVAL a rappelé le rôle prépondérant des douaniers dans la lutte contre les trafics illicites, notamment au travers du vecteur des contrefaçons criminelles qui sont source d'une concurrence déloyale et faussée mais surtout alimentent les réseaux mafieux et les groupes terroristes. La question de la sécurité nationale est en jeu. M. DENAJA y a été particulièrement sensible dans le contexte de lutte contre le terrorisme. M. DELVAL a parachevé sa démonstration en citant les travaux du sénateur Richard YUNG sur la nécessité de renforcer les pouvoirs des douaniers mais qu'une loi, sans moyens humains pour l'appliquer, était juste une absurdité.

Chaque organisation syndicale a souligné l'importance de reconnaître la DGDDI comme administration prioritaire.

M. DENAJA nous a non seulement entendus sur l'utilité économique, sociale et environnementale de notre administration mais c'est lui qui nous a proposés au final de contacter un maximum de députés (au moins 20) pour créer un groupe d'étude sur la douane. Il a proposé de se charger de contacter des membres de la majorité siégeant avec lui à la Commission des Lois. Il nous a aussi conseillé de rencontrer très vite les députés membres de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale. ♦



## ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE : LE SERVICE PUBLIC N'EST PAS COMPATIBLE AVEC LA LOI DU MARCHÉ

L'archéologie est à nouveau plongée dans une crise qui se traduit, dans ses effets les plus visibles, par des dizaines de suppressions d'emploi dans les services de collectivités, de nouvelles difficultés budgétaires pour l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et par la mise en faillite ou en redressement de plusieurs sociétés privées d'archéologie. Après avoir longtemps nié la réalité de cette crise, le gouvernement en reconnaît aujourd'hui la gravité. Par courrier en date du 4 février dernier, le Premier Ministre confie à Martine Faure, députée de la Gironde, la mission de « concevoir un nouveau dispositif du service public de l'archéologie [...] adapté aux réalités économiques, sociales et territoriales de demain ».

### L'IMPACT DE LA LOI DE 2003

Pour concevoir des remèdes efficaces, il faut porter le bon diagnostic. Pour le gouvernement, les difficultés actuelles de l'archéologie doivent être principalement recherchées dans la conjoncture économique qui se traduit par une baisse du nombre de fouilles préalables à la réalisation des travaux d'urbanisme ou d'aménagement. Cependant, si le ralentissement persistant de l'activité économique a, sans conteste, des incidences sur

l'archéologie préventive, la crise actuelle résulte surtout des décisions politiques prises en 2003, dont les effets vont bien au-delà des questions budgétaires et d'emploi. En transférant aux aménageurs — qui n'étaient pas demandeurs — la maîtrise d'ouvrage des fouilles et en requalifiant ces dernières en activité commerciale, la loi du 1er août 2003 a, au-delà des seuls acteurs de l'archéologie préventive, profondément déstabilisé l'ensemble de la discipline.

En France, depuis trente ans, plus de 90 % des données archéologiques nouvelles sont issues d'opérations préventives. Ce patrimoine fragile et non renouvelable n'est pas une marchandise. Sa sauvegarde par l'étude n'est pas une opération de dépollution menée au moindre coût pour un aménageur mais une mission de service public réalisée au bénéfice de toute la collectivité. L'archéologie, science de l'homme qui vise à reconstituer l'histoire des sociétés passées et à transmettre cette connaissance au plus grand nombre, nécessite des collaborations dans la durée entre équipes interinstitutionnelles et pluridisciplinaires. Elle repose sur une collecte documentaire, principalement par la fouille, respectant des protocoles scientifiques rigoureux, mis en œuvre par des professionnels qualifiés. Ces derniers, tout en prenant en compte les

réalités budgétaires et économiques, ne doivent pas être assujettis à des critères de rentabilité financière. Ce sont ces principes fondamentaux qui ont gravement été mis à mal par la loi de 2003.

Aujourd'hui, les aménageurs sélectionnent un opérateur archéologique sur des critères exclusifs de prix et de délais, à l'opposé des enjeux et impératifs scientifiques de la recherche.

### LE MARCHÉ CONTRE LA SCIENCE

Les opérateurs publics, l'Inrap, les services archéologiques de collectivités et même une université, sont engagés dans une course au moins-disant pour l'accès au « marché ». Les équipes du CNRS sont marginalisées, leur participation aux fouilles et au traitement des données pouvant être considérée comme une atteinte aux règles de la concurrence.

Les entreprises privées sont incitées à faire passer au second plan les impératifs de protection du patrimoine et de recherche parce que leur objet social est le versement de dividendes à leurs actionnaires. La compétence des personnels de ces sociétés n'est pas en cause. Ils sont simplement prisonniers d'une logique commerciale qui n'a rien à voir avec celle de la recherche scientifique.

Les services régionaux de

l'archéologie du ministère de la Culture ne peuvent assurer le respect de leur prescription : non seulement ils manquent cruellement de personnel, mais aussi et surtout, lorsque des données archéologiques ne sont pas correctement enregistrées, la perte d'information est irrémédiable.

La loi de 2003 a d'abord provoqué un éclatement des équipes et une dispersion des données. Aujourd'hui, la concurrence économique entre opérateurs se traduit par une baisse de la qualité des fouilles, et c'est la capacité même des archéologues à sauvegarder ce patrimoine et à faire progresser la recherche qui est remise en question.

### RETROUVER L'EXCELLENCE

Comme elle s'y était engagée quand elle était dans l'opposition, la

majorité parlementaire actuelle doit maintenant revenir sur les principes dogmatiquement libéraux de cette loi. Pour développer le « *service public de l'archéologie préventive fondé sur l'excellence scientifique et culturelle* » que le Premier Ministre appelle de ses vœux, il faut en urgence que :

✓ la maîtrise d'ouvrage des fouilles préventives revienne à la puissance publique, possibilité étant donnée à l'État de déléguer cette mission à une collectivité territoriale ;

✓ les services archéologiques de collectivités ne doivent plus être assimilés à des opérateurs privés ; ils doivent pouvoir, sur le territoire de leur compétence, être associés aux différentes étapes de la recherche archéologique, avec les autres institutions publiques ;

✓ les statuts des personnels soient harmonisés pour permettre de réelles passerelles interinstitutionnelles, ce qui nécessite que les agents de l'Inrap soient intégrés dans les corps de fonctionnaires du Ministère de la Culture et que les agents non-titulaires du CNRS et des collectivités employées sur des besoins permanents soient titularisés ;

✓ le mobilier issu des opérations d'archéologie préventive doit devenir propriété de la collectivité toute entière.

Il n'est pas de coopération scientifique durable entre services publics si ces mêmes services sont par ailleurs en concurrence commerciale. L'adoption de ces quatre mesures conditionne la mise en place du « pôle public » de l'archéologie dont notre pays a besoin. ♦

## ACTU / VIE SYNDICALE

### >> 2000 VISITES



Il a été décidé lors du CCN des 3 et 4 février 2015 de préparer le congrès confédéral au plus près des syndicats, des syndiqué-es.

Dans ce sens, la direction confédérale a proposé un plan de travail de visites d'au moins 2000 syndicats.

Ce sont les unions départementales et les fédérations qui organisent les rencontres avec les syndicats. Ces visites se font en entreprises ou dans les services, en tout cas, le plus souvent sur les lieux de travail étant donné que l'objectif est de pouvoir rencontrer le maximum de syndiqué-es.

Pour rappel, **les 5 thématiques** sur lesquelles la CGT a besoin de travailler pour **préciser ses orientations et gagner en efficacité** sont :

• **Notre démarche syndicale** : Où en sommes-nous de notre rapport aux personnels ou salarié-es au sein de nos services ou entreprises ?;

• **La construction des luttes** : Quelles sont les conditions essentielles pour des luttes gagnantes et/ou faire progresser le rapport de force dans nos services ?;

• **Le rapport aux autres organisations syndicales, associatives et politiques** : Quelles relations devons-nous avoir avec les différents acteurs pour peser efficacement sur les choix politiques qui impactent nos conditions de vie et de travail ?;

• **Notre place dans le syndicalisme mondial et européen** : La dimension Internationale et Européenne du syndicalisme contribue-t-elle à ouvrir des luttes ?;

• **Le fonctionnement de la démocratie dans la CGT** : Comment nos différentes structures syndicales doivent-elles évoluer dans les prochaines années pour une CGT pleinement adaptée au salariat ? Comment les syndiqué-es sont-ils informés et réellement acteurs et décideurs dans leur syndicat et dans toute la CGT ?

Il est vraiment indispensable d'affiner nos orientations en nous appuyant sur l'expérience et le vécu des syndiqué-es.

L'UGFF-CGT a souhaité et a fait partie des organisations qui ont demandé au dernier CCN une préparation extraordinaire de notre prochain congrès confédéral. Afin de concrétiser au mieux cette approche, l'UGFF participe donc à l'organisation des rencontres en collaboration avec les UD et FD concernées. ♦

## VISITE >

### Syndicat du Travail de la DIRECCTE 92

La journée de lancement de ce plan était le 3 mars 2015. Ce jour, sur toute l'Île de France, une trentaine de syndicats a organisé une rencontre sur le lieu de travail entre les syndiqué-es et des responsables de la direction confédérale, des UD et des fédérations.

Dans ce cadre, le syndicat s'est réuni à l'heure du repas.

Les syndiqué-es de cette section départementale du SNTFEP (Syndicat National Travail Emploi Formation Professionnelle) sont des personnels qui travaillent sur les sites de Bagneux, Nanterre et Clichy. La rencontre s'est effectuée sur le site de Nanterre, dans le local syndical de la DIRECCTE.

Une dizaine de camarades, ainsi qu'une responsable confédérale et une de l'union départementale du 92, étaient présentes à l'heure du déjeuner pour participer à la réunion.

Cette section comporte 33 syndiqué-es sur un nombre de personnels qui est de 200 environ. La plupart des syndiqué-es sont composés d'inspecteurs-rices et contrôleurs-ses du travail.

Suite aux différentes réformes et notamment à la dernière, les missions des inspecteurs-rices et des contrôleurs-ses du travail ont beaucoup été modifiées, des réductions des effectifs ont été imposées. L'impact des modifications se répercute autant sur les conditions du travail que sur la nécessité de modifier l'outil syndical puisque beaucoup de décisions sont prises aujourd'hui au niveau régional et non plus au niveau départemental.

Lors de cette rencontre, il a été beaucoup question du contenu du travail et de la perte de sens des missions subie suite aux modifications incessantes du code du travail et des attaques des garanties des salarié-es. Le lien entre les conditions de travail et les missions de leur corporation est ressenti très fortement chez les syndiqué-es, le fait qu'ils ne peuvent quasiment plus répondre à la demande sociale a souvent été relevé.

Le débat a été riche, il nous a permis aussi d'échanger sur les pratiques du syndicat, sur les actions menées localement, sur les attentes qu'ont les syndiqué-es de la CGT à tous les niveaux, et sur différents points.

Une forte aspiration des camarades présents se dégageait pour la construction de luttes à la hauteur des enjeux avec des revendications claires, concrètes et percutantes, construites à partir des besoins des salarié-es. Si la nécessité de participer aux négociations était reconnue, il a été souligné que le syndicat devait être moins dépendant de l'agenda social imposé par le gouvernement. Comme un camarade nous l'a bien dit : « si la CGT doit négocier, c'est pour obtenir des avancées et en aucun cas pour accompagner les mauvaises réformes en cours ». ♦



POUR NE PLUS PERDRE SA VIE À LA GAGNER  
**REPENSER LE TRAVAIL**

© fotolia.com

**N**ous pouvons et ne devons pas rester dans le simple constat. Nous devons dépasser le seul ressenti, avec les limites de l'indignation face aux trahisons et humiliations de celles et ceux qui devaient assurer le « changement maintenant ». Nous ne pouvons en rester à la simple addition des revendications catégorielles, des intérêts particuliers alors que la crise est un appel à se rassembler pour l'intérêt général, les intérêts du monde du travail. Mais aussi, et surtout, porter l'espérance que cette crise soit un appel à trier, à séparer ce qui vaut de ce qui ne vaut pas, les concepts opérants et les lieux communs. Car une crise interdit tout maintien à l'identique, tout retour au passé. Nous devons donc inventer, chercher, reconstruire, transformer, portés par l'ambition de conquête et de reconquête dans une œuvre de conservation et de dépassement.

**RECONNAÎTRE L'EXPRESSION DES TRAVAILLEURS**

Nous sommes parvenus aux limites d'un système du minimax: Minimum de dépenses et maximum de rendement, avec des conséquences tragiques pour le monde du travail. Pour autant, les attaques contre les travailleurs s'amplifient encore en essayant de museler leur parole sur leur travail. Pourtant, penser le travail ne peut pas se faire sans parler du travail concret,

Nous sommes parvenus aux limites d'un système du minimax: minimum de dépenses et maximum de rendement,

du travail réel en donnant la parole aux experts du travail, aux créateurs de richesses: les travailleurs eux-mêmes.

Les gouvernements successifs et le patronat se sont désintéressés et continuent de se désintéresser du contenu concret du travail au profit de son rendement économique. Qui sait quel rapport personnel chaque travailleur entretient avec son travail et les tâches dont il se compose? Personne – sauf lui. Cette absence de reconnaissance de son expression sur son travail nous fait passer à côté d'une propriété dynamique essentielle de l'entreprise, celle de l'engagement. C'est croire en l'Homme, en son génie, pour construire « la cité du travail » comme nous l'enseigne Bruno Trentin dans son œuvre « la Cité du travail » où chaque travailleur devient citoyen et trouve son pouvoir et sa capacité d'agir. Nous le savons bien, c'est par cette capacité d'agir que le travailleur préserve sa santé au travail, par sa possibilité de s'exprimer directement sur le travail, sur son travail.

**CHANGER D'APPROCHE**

C'est dans le réel du travail, que l'individu retravaille toujours ce qui lui est prescrit. Ainsi, nous touchons là le cœur d'une désobéissance susceptible de faire surgir la perspective des renversements à venir. Car les femmes et les hommes ne sont jamais totalement victimes de la parcellisation des tâches, des modes d'organisation du travail. Ils ne sont jamais totalement assujettis à la gestion, au marketing, à la communication. Car le travailleur recentre toujours le cadre prescrit de son activité professionnelle autour de ses propres normes de vie. Ainsi, au travers du moindre de ses actes, dans son activité réelle, il se construit, tisse des liens avec les autres, produit du lien social, de la solidarité, de la société et de la subversion... Un formidable potentiel pour le syndicalisme et l'ensemble de celles et ceux en recherche de temps nouveaux.

Ainsi, en affirmant les liens entre les enjeux du travail, de santé et l'organisation des solidarités tout au long de la vie, s'affirment l'urgence et la pertinence d'une approche intégrant sécurité sociale « santé » et sécurité sociale « professionnelle ». Cette perspective s'inscrit dans une dynamique de lutte contre tous les processus d'exclusion et de prévention de la désinsertion professionnelle et institue la garantie collective de droits attachés à la personne.

Cette démarche demande de se dégager d'une culture réparatrice, redistributive, compensatrice du méfait accom-

Quelles sont les raisons profondes de l'incapacité de la Gauche européenne à proposer une alternative crédible à l'ultralibéralisme ? Pourquoi semble-t-elle condamnée à « accompagner » sur le mode compassionnel la dégradation des conditions de vie et de travail engendrées par la globalisation ? Ou bien à chercher refuge dans des postures pseudo-révolutionnaires oubliées de la faillite du communisme réel ? Ces interrogations sont au cœur de *La Cité du travail*, maître livre du grand intellectuel et syndicaliste Bruno Trentin (1926-2007). L'influence hégémonique exercée par le fordisme, le taylorisme - c'est-à-dire l'organisation scientifique du travail - sur la manière dont la Gauche a conçu le progrès permet de comprendre les impasses où elle s'enferme aujourd'hui : sa croyance dans l'autonomie du politique et la priorité qu'elle accorde à la conquête du pouvoir ; son indifférence à la question du travail ; sa soumission aux impératifs de la gouvernabilité ; et ses pratiques néocorporatistes. C'est donc l'identité même de la Gauche politique et syndicale que Trentin nous invite à repenser. Publié d'abord en italien en 1997, ce livre érudit est aussi une histoire de la conception du travail par la Gauche. Traduit de l'italien par la Fondation di Vittorio La collection « Poids et mesures du monde » est dirigée par Alain Supiot professeur au Collège de France.



FAYARD — 448 pages  
Format : 135 x 215 mm  
Prix public TTC : 25.00 €

pli, pour s'engager dans des démarches de prévention, d'éducation et de promotion du travail et de la santé. Il faut donc remettre en cause cette conception de la santé au travail qui, en échange de conditions de travail pénibles, propose des contreparties financières. Le prix à payer pour ce marché de dupes est en effet trop lourd.

#### AMÉLIORER LES DROITS COLLECTIFS

Comment défendre et améliorer les droits collectifs des travailleurs en matière de santé au travail ? Pour la CGT nous devons essayer de nous accorder sur l'ordre des priorités :

- **Combattre le mal travail, les inégalités et l'exclusion ;**
- **Reconquérir la sécurité sociale pour une promotion de la santé ;**
- **Conquérir la sécurité sociale professionnelle.**

**Un renversement, pour et par une nouvelle répartition des richesses.**

C'est ouvrir une nouvelle ère de mise en sécurité sociale du monde du travail !

- Car
- à force de sacrifier le travail sur l'autel de la lutte pour l'emploi ;
  - à force de faire l'impasse sur l'activité du travail elle-même, de ne pas comprendre les transformations de sa nature et de sa structure, celles qui sont à l'œuvre et celles qui devraient l'être, de négliger le débat sur la qualité d'un travail bien fait et l'efficacité d'un travail utile ;

le mal-travail et son cortège de pa-

se dégager d'une  
culture réparatrice,  
redistributive,  
compensatrice du  
méfait accompli,  
pour s'engager dans  
des démarches de  
prévention, d'éducation  
et de promotion du  
travail et de la santé.

thologies, de souffrance, explose les dépenses, ravage l'économie, plombe le social, disloque le faire société avec ses semblables, dissout la démocratie. La solution n'est pas de casser le code du travail, les IRP, les prérogatives des différents acteurs en santé au travail.

Est-il possible, dans et par une politique globale du travail, de construire une politique de santé opérant le renversement : sortir des logiques exclusives de réparation pour penser et agir :

- Prévention,
- Éducation,
- Promotion du travail et de la santé ?

Est-il possible de sortir de la seule maîtrise des dépenses de santé à l'œuvre depuis 30 ans qui n'a rien réglé ? De nous sortir de la pensée unique sur les cotisations sociales, les considérant comme des charges sociales... pour s'engager à nouveau dans un nouvel équilibre de partage des fruits du travail, une nouvelle et meilleure socialisation, une régulation du capital au profit du travail.

Le collectif, initiateur de la campagne « *Ne plus perdre sa vie à la gagner* » montre qu'il est possible d'oser un dialogue, une confrontation positive sur tous ces sujets à l'image de nos aînés, militantes et militants qui ont su trouver les voies du rassemblement, de l'action pour la création et la gestion de réalisations dépassant le marché et le libéral pour une réponse aux besoins de santé et le vivre ensemble.

Sans nostalgie, mais avec lucidité sur ce qui a été possible hier, ce qui le sera demain, ensemble, nous portons une exigence transformatrice où se développent d'autres perspectives que la défense de l'ordre ancien et l'acceptation du désordre présent et où s'engage une démarche qui se nomme démocratie. Car cette volonté, cette ambition impose la parole, l'écoute, le respect, la vérité et exige la participation de toutes et tous. ♦



© Pierre Khalfa

**Pierre Khalfa est co-président de la fondation Copernic et participe au collectif pour un audit citoyen.**

Membre du conseil économique, social et environnemental (section économie et finances) il y représente l'union syndicale Solidaires. Il appartient au conseil scientifique d'Attac, copréside la Fondation Copernic lieu qui rassemble des chercheurs, des responsables syndicaux et politiques dont l'objectif est « de remettre à l'endroit ce que le libéralisme a mis à l'envers ». Ensemble, ils y déconstruisent la pensée libérale et démontrent que des alternatives existent. La fondation éprouve la volonté d'aider à construire des convergences dans l'action entre toutes les forces antilibérales. Le Collectif pour un audit citoyen regroupe quant à lui des organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires) et associatives qui ont décidé de s'emparer de la question de la dette publique afin de porter ce débat au cœur de la société. Il est soutenu par plusieurs formations politiques allant de EELV aux diverses composantes du Front de gauche en passant par le NPA et Nouvelle Donne.

[www.fondation-copernic.org](http://www.fondation-copernic.org)  
[www.audit-citoyen.org](http://www.audit-citoyen.org)

## GRÈCE, DETTES PUBLIQUES, MARCHÉS : ENTRETIEN AVEC PIERRE KHALFA

■ **FONCTION PUBLIQUE:** Quelle est la réalité de la dette publique en France et au sein des pays membres de l'Union européenne ?

■ **PIERRE KHALFA:** Il y a maintenant de nombreux travaux sur les dettes publiques. Ils convergent tous pour montrer que la dette publique accumulée depuis 25 ans résulte de trois facteurs. Tout d'abord des taux d'intérêt excessifs. Quand les taux d'intérêt réels (défalqués de l'inflation) sont supérieurs au taux de croissance de l'économie, le poids de la dette dans la richesse créée, le PIB, augmente automatiquement. C'est ce que l'on appelle l'effet boule de neige. Ainsi en France, entre 1981 et 2003, plus de la moitié de l'accroissement du ratio dette/PIB est due à l'effet boule de neige. On a pu calculer qu'en l'absence d'effet boule de neige, le stock de dette publique en 2008, avant la crise financière, aurait été de 43,8 % du PIB au lieu 64,4 %. Cette situation s'est retrouvée dans de nombreux pays européens. Le recours aux marchés financiers a donc été mortifère pour les États.

Le recours aux marchés financiers a donc été mortifère pour les États.

Le deuxième facteur a été une baisse des recettes fiscales due aux cadeaux fiscaux faits aux ménages les plus riches et aux employeurs. En France, un rapport de 2010 du député UMP Gilles Carrez, élaboré dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, indique ainsi que si la fiscalité était restée à son niveau de l'année 2000, le déficit budgétaire aurait été en 2009, année de la plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale, de 3,3 % au lieu de 7,5 % et que la France aurait connu un excédent budgétaire en 2006, 2007 et 2008. Ce n'est pas la hausse des dépenses publiques ou des budgets sociaux qui provoque les déficits, mais le manque

de recettes dû à ce que l'on peut appeler une contre-révolution fiscale.

Enfin, la crise financière a forcé les États à intervenir pour sauver les banques et pour éviter que la récession de 2009 se transforme en vague dépressive longue comme pendant les années 1930, d'où des dépenses supplémentaires. Les États ont dû, de plus, faire face à une baisse des recettes fiscales à cause de la récession. Ainsi en France, les recettes de l'État ont baissé de 51 milliards d'euros entre 2007 et 2009. Cette situation a été aggravée par le tournant quasi général vers l'austérité à partir de la fin 2010. Le but théorique des politiques d'austérité est de réduire les déficits et la dette en coupant dans les dépenses publiques. Le résultat prévisible a été à l'inverse une augmentation de la dette publique. En effet, les politiques d'austérité menées conjointement dans tous les pays européens ont abouti à une récession, puis à une stagnation économique, qui a entraîné une baisse des recettes fiscales et des cotisations sociales.

■ **FONCTION PUBLIQUE: Comment et pourquoi les pouvoirs publics ont organisé cet endettement?**

■ **PIERRE KHALFA:** Il faut voir que le financement des États s'est profondément transformé ces dernières décennies. Après la seconde guerre mondiale avait été mis en place en France « le circuit du Trésor » qui permettait à l'État, par divers mécanismes, de se financer hors des marchés financiers qui du reste étaient quasi inexistantes. De plus, existait aussi le système dit des « planchers » qui obligeait les banques à détenir une quantité de bons du Trésor. Enfin, l'État pouvait se financer en ayant recours aux avances de la Banque de France. À partir de la fin des années 1960, ces dispositifs sont démantelés progressivement et des marchés obligataires apparaissent, et ce au niveau international avec la déréglementation financière au milieu des années 1980. Le traité de Maastricht, en interdisant tout financement des États par les Banques centrales, sanctionne cette évolution. Les gouvernements se sont mis volontairement sous l'emprise des marchés financiers.

■ **FONCTION PUBLIQUE: Comment faire pour financer la dette? Est-il possible de procéder à une annulation partielle ou totale de la dette? Quelles sont les analyses et les propositions du Collectif pour un Audit Citoyen?**

■ **PIERRE KHALFA:** Il faut tout d'abord sortir la dette de l'emprise des marchés financiers. La Banque centrale européenne (BCE), par l'intermédiaire des banques centrales nationales, doit pouvoir financer les investissements nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux et à la mise en œuvre de la transition écologique.

Il faut ensuite une réforme fiscale d'ampleur qui instaure une justice fiscale et qui permette que la puissance publique retrouve des marges de manœuvres. Le Conseil des prélèvements obligatoires, organisme officiel dépendant de la Cour des comptes, a estimé en 2010 à environ 200 milliards les pertes annuelles de recettes pour l'État générées par la combinaison des niches fiscales et de la fraude fiscale. Certes toutes les niches fiscales ne sont pas néfastes et certaines devront probablement être conservées. Cependant on peut raisonnablement penser qu'une réforme de la fiscalité qui rétablirait une justice fiscale en rendant l'impôt réellement progressif et en s'attaquant aux niches fiscales et à la fraude pourrait rapporter environ 150 milliards d'euros.

Les intérêts de la dette publique versés aux marchés financiers

représentent environ 50 milliards d'euros par an. Un moratoire immédiat du paiement de ces intérêts (avec préservation des avoirs des petits porteurs et des organismes sociaux) est nécessaire. Comme l'a montré le Collectif d'audit citoyen de la dette publique, 59 % de la dette est illégitime (<http://www.audit-citoyen.org/wp-content/uploads/2014/05/note-dette.pdf>). Annuler la partie de la dette illégitime réduirait sensiblement les intérêts versés.

---

Les intérêts de la dette publique versés aux marchés financiers représentent environ 50 milliards d'euros par an.

■ **FONCTION PUBLIQUE: Qu'en est-il plus précisément de la situation en Grèce? Est-ce que le Gouvernement Grec a d'ores et déjà capitulé?**

■ **PIERRE KHALFA:** Face au nouveau gouvernement grec, l'attitude des dirigeants européens peut être résumée de la façon suivante: soit l'acceptation par la Grèce de la politique antérieure, soit la sortie de l'euro. Le moyen utilisé, c'est l'étranglement financier. Ainsi, petit à petit toutes les sources de liquidités sont coupées à tel point que le gouvernement grec en est réduit à solliciter les fonds de la sécurité sociale pour que lui soient transférées des centaines de millions d'euros afin de faire face aux dépenses courantes. Il doit d'autre part faire face en 2015 à des échéances de remboursement de la dette pour des montants très importants. Cette stratégie d'étranglement vise un objectif principal: que le gouvernement grec finisse par accepter des réformes, ou plutôt des contre-réformes, que même le gouvernement précédent avait refusées, notamment en matière de retraite et de marché du travail. Il s'agit de faire capituler Syriza ou, en cas de refus, de forcer la Grèce à sortir de l'euro. Comme il est impossible juridiquement d'expulser un pays de la zone euro et qu'une volonté affichée de le faire créerait probablement des tensions entre les gouvernements de l'Union européenne, il s'agit, en l'étranglant, de forcer la Grèce à prendre l'initiative de cette sortie. Le gouvernement grec est parfaitement

conscient du dilemme dans lequel le « Groupe de Bruxelles », nouveau nom de la Troïka, veut l'enfermer. C'est pourquoi il cherche un compromis afin d'essayer de briser cet étau. Mais tout compromis renvoie aux rapports de forces entre les parties et ceux-ci ne sont pas très favorables à la Grèce.

Les médias dominants ont proposé des évaluations du contenu des accords des 20 et 24 février entre la Grèce et l'Eurogroupe, en insistant sur les reculs de Syriza par rapport à ses engagements électoraux et en refusant de voir que les institutions européennes avaient elles-mêmes reculé par rapport au projet de mémorandum initialement envisagé qui prévoyait notamment 160000 licenciements supplémentaires dans l'administration (en commençant par la santé et l'éducation), une nouvelle baisse des retraites de 10 %, de nouvelles taxes, une nouvelle hausse de la TVA, de nouvelles réductions sur les prestations sociales et une nouvelle réforme du marché du travail. En fait ces accords marquent le début d'une nouvelle phase d'affrontements dans laquelle le gouvernement grec comme les institutions européennes cherchent à garder la main sur leur interprétation.

L'affrontement s'est maintenant cristallisé sur le contenu d'une nouvelle liste de réformes. Les dirigeants européens veulent y inclure de nouvelles mesures régressives, notamment en matière de droit du travail et de retraites, ce que refuse pour le moment le gouvernement grec. L'affrontement va donc se durcir et le gouvernement grec devra probablement prendre des mesures unilatérales pour briser l'étranglement financier dont il est victime. Certes, ces initiatives unilatérales durciraient notablement le bras de fer actuel, mais elles montreraient que la Grèce a un plan B et est prête à assumer un affrontement pouvant aller jusqu'à la rupture. Il s'agirait par là de rééquilibrer un rapport de forces défavorable en sortant du cadre des négociations actuelles.

Il pourrait, par exemple, décider d'un moratoire sur le remboursement de tout ou partie de la dette pour l'année 2015, tout en indiquant qu'il serait prêt à négocier dans l'intérêt de toutes les parties, et instaurer un contrôle des capitaux pour stopper l'hémorragie actuelle. Une autre mesure serait nécessaire face à la crise de liquidités: émettre des titres de paiement ou IOU (« I owe you »), une « monnaie » complémentaire dont la valeur serait garantie par les recettes fiscales. Elle permettrait de relancer l'économie, de payer les salaires et les retraites et de reconstruire les

.../...

services publics. Sa convertibilité au pair avec l'euro étant garantie, un tel dispositif s'apparente en fait à un prêt à court terme que les citoyen-ne-s accordent à leur gouvernement<sup>1</sup>. Dans la situation de la Grèce, il s'agirait alors d'un geste autant politique d'économique qui renforcerait notablement la position du pays dans les négociations. Il permettrait également de montrer au « Groupe de Bruxelles » que le gouvernement est préparé à l'éventualité d'une sortie contrainte de la zone euro.

il ne s'agit donc pas d'une simple solidarité avec le peuple grec, mais d'un combat commun.

**FONCTION PUBLIQUE:**

En quoi la bataille du gouvernement et du peuple Grec est aussi la nôtre ?

■ **PIERRE KHALFA:** La victoire de Syriza entre en contradiction frontale avec l'ordre néolibéral patiemment construit depuis une trentaine d'années. Traité européen après traité européen, directive après directive, l'Union européenne est devenue une machine juridique dont l'objectif est d'empêcher tout débat démocratique réel, d'exclure de la décision citoyenne les politiques économiques et sociales et de museler ainsi la souveraineté populaire. Les politiques économiques se réduisent à appliquer une série de normes, impératifs catégoriques sur lesquels les peuples n'ont rien à dire. C'est cette construction que la victoire de Syriza remet en cause et c'est pourquoi les dirigeants européens veulent faire échouer le gouvernement grec. Son succès remettrait en cause 30 ans de néolibéralisme et risquerait d'entraîner une contagion dans toute l'Europe à commencer par l'Espagne avec Podemos. Il ne s'agit donc pas d'une simple solidarité avec le peuple grec, mais d'un combat commun. C'est notre destin qui se joue aussi en Grèce. Le mouvement syndical européen devrait donc s'engager pleinement dans cette bataille. ♦

1 — Il ne s'agit donc pas dans ce cas d'une sortie de la Grèce de la zone euro suivie d'une dévaluation de la nouvelle monnaie



DROITS DES

Sur son site internet [www.audit-citoyen.org](http://www.audit-citoyen.org) le collectif pour un audit citoyen de la dette publique publie un petit guide contre les bobards médiatiques sur la dette grecque



La politique publique pour les hommes ne va pas de soi, de la volonté, de l'action en 2012, avec le retour d'un ministre. L'administration chargée de défendre les femmes et les hommes face aux budgets et à la réforme

La structure chargée de mettre en œuvre la politique publique interministérielle en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, est le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE). Il est composé de 28 agentes<sup>1</sup> en administration centrale (noyées dans une Direction générale de la cohésion sociale sans capitaine et à la dérive), et d'un réseau dans les territoires: 27 déléguées en régions (auprès des SGAR), 90 déléguées en départements (isolées dans les Directions départementales interministérielles, les DDI) et 33 collaboratrices (bien souvent oubliées). Suite aux différentes réformes de politiques publiques (RGPP de droite ou MAP de « gauche », c'est du pareil ou même), le positionnement de ces agentes au sein des administrations, est

1— Dans cet article, souvent, le féminin l'emporte !

## MISSIONS FEMMES ET ÉGALITÉ



Séminaire Droits des femmes

... l'égalité entre les femmes et les hommes et pour faire bouger les lignes, il faut des moyens. Le changement de ministère dédié, n'a pas fait long feu. ... de mettre en œuvre l'égalité entre les sexes est en danger face aux contraintes de la réforme territoriale. État des lieux.

... compliqué et générateur de problèmes et de souffrances. Les moyens financiers et humains sont toujours cruellement insuffisants.

### CONSTAT AMER

Commençons par un petit retour en arrière, au printemps 2012. Une délégation de l'intersyndicale CFDT-CGT du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) est reçue par les pointures féministes du Parti socialiste dans les sous-sols de l'Assemblée nationale. Yvette Roudy est à la manœuvre: le PS, qui prépare son retour au pouvoir, veut des billes pour mettre en place une véritable politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'intersyndicale a préparé le coup: une plate-forme de revendications est prête. Qui de mieux placé en effet pour connaître les problèmes rencontrés et les freins à

pauvreté, ne va pas changer la donne! L'intersyndicale a de nombreuses pistes, en particulier pour l'organisation et les moyens du SDFE au niveau national et dans les territoires. Les politiques ne retiendront que quelques détails de tout ce programme: un ministère dédié, et le joli slogan « vers l'égalité réelle ». Et si des efforts ont été faits pour faire évoluer la loi, en ce qui concerne le service, le constat est amer.

### RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Quel bilan peut-on dresser deux ans et demi plus tard? En décembre 2014, l'intersyndicale a tiré la sonnette d'alarme, évoquant le « rendez-vous manqué » entre la gauche et le SDFE: un appel de neuf syndicats et des ministères sociaux a été diffusé et a été signé en ligne par plus de 700 féministes. Que dénonce-t-il? Dans les départements, des agentes du service sont victimes de violences institutionnelles. Au

manque de moyens et à l'isolement, se rajoutent discriminations, sexisme, harcèlement, et ce en raison même de leurs missions ou de l'affichage de leur féminisme! L'intersyndicale dénonçait également un plan social annoncé! En effet, historiquement, le SDFE a fait appel à des contractuelles qui possèdent une expertise sur les questions de genre et montrent une force de conviction à toute épreuve. Mais l'administration - la même qui est chargée de l'égalité professionnelle et de la lutte contre le travail précaire des femmes - a décidé de se débarrasser d'elles et s'apprête à les plonger dans la précarité. Elles ont pourtant fait la preuve de leur motivation, de leurs compétences et construit patiemment pendant plusieurs années leur réseau sur le terrain pour accompagner leur mission et mener une politique qui n'est jamais jugée prioritaire. L'État est loin d'être exemplaire et les différents « labels diversité » dont il se glorifie ne sont que « poudre aux yeux ».

---

Au manque de moyens  
et à l'isolement,  
se rajoutent  
discriminations,  
sexisme, harcèlement

### MESSAGE VIDÉO

Comme deux fois par an, le ministère organisait les 19 et 20 mars au ministère les « Journées nationales du SDFE ». L'intersyndicale, boostée par la CGT, en a profité pour lancer la mobilisation, menaçant d'un préavis de grève, et réunissant les personnels en Assemblée générale... Cette action a permis, d'une part, de dresser un nouvel état des lieux des revendications (lire encadré à gauche). D'autre part, grâce à cette forte mobilisation, l'intersyndicale a obtenu la CDIisation de quelques collègues. Mais on ne peut en rester là. Alors qu'au cabinet de la ministre, on considère presque comme une victoire de ne pas avoir perdu de poste depuis deux ans, la réforme territoriale menace. Dans tous les scénarios envisagés, les Droits des femmes sont systématiquement oubliés, et les 13 *préfigureurs* des nouvelles régions ne sont bien sûr que des hommes! Preuve de l'énervement des agent-e-s du SDFE, lorsque l'on a diffusé un message vidéo de la ministre à leur intention, l'ensemble de la salle s'est levé et a quitté l'amphi sans écouter la sempiternelle bonne « parole, parole » ... ♦

## REVENDEICATIONS

La CGT du SDFE demande une nouvelle fois, la création d'un ministère et d'une administration dédiées, disposant des moyens nécessaires, pour la conception et la mise en œuvre sur le long terme d'une véritable politique publique interministérielle cohérente, courageuse, menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du domaine. Réunir ces conditions permettra de faire évoluer véritablement les mentalités, rompre avec le patriarcat et la domination masculine, et aboutir enfin à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

- Le renouvellement des contrats de l'ensemble de nos collègues contractuelles menacées !
- Dans le cadre de la réforme territoriale en cours : le maintien des déléguées départementales et le changement de positionnement hiérarchique !
- Une réflexion sur la rémunération et la cotation des postes pour une véritable politique statutaire et indemnitaire pour le SDFE, en particulier pour les collaboratrices.
- La création de postes et une augmentation des moyens en particulier pour le soutien aux associations.



### QUESTIONS A

**ANAÏS GUILLOU**

Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Val-de-Marne

© Anaïs Guillou

#### ■ FONCTION PUBLIQUE: C'est quoi le profil d'une déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ?

Une DDDFE doit être convaincue et savoir convaincre des enjeux de l'égalité femmes-hommes : La construction différenciée des rôles sociaux selon le sexe conduit à d'importantes inégalités en défaveur des femmes dans toutes les sphères de la société. Un parcours militant est souvent un préalable nécessaire. Nous devons être aussi en capacité de mobiliser tous les acteurs : services de l'Etat, collectivités, partenaires socio-économiques et associations. Cela nécessite une forte capacité d'initiative et des connaissances solides dans les domaines économique, social, administratif.

#### ■ FONCTION PUBLIQUE: Tu peux nous décrire rapidement tes missions ?

Animer, impulser, mettre en œuvre la politique publique de l'égalité de façon intégrée (dans l'ensemble des politiques publiques : emploi, éducation, logement, politique de la ville...) et spécifique (par la mise en place d'actions en faveur des femmes) autour de deux axes :

L'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, professionnelle, politique et sociale : promouvoir la création d'entreprise des femmes, leur insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et salariale dans les entreprises, favoriser la mixité des métiers, lutter contre les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge... La promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes : la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre les violences faites aux femmes ; éduquer au respect filles-garçons, favoriser l'accès aux droits des femmes, prévenir et lutter contre les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés, la prostitution...

#### ■ FONCTION PUBLIQUE: Tout ça ? Mais tu as les moyens nécessaires ?

Non. Outre le fait que les crédits d'intervention du droit des femmes sont le plus petit budget de l'Etat, les DDDFE n'ont pas les moyens de fonctionnement nécessaires. Nous sommes dans la plupart des cas, seules, sans secrétariat, ni collaboratrice. Sans parler du montant de nos salaires et de la précarité

de nos contrats. Je viens d'être « CDIsée », mais beaucoup d'entre nous ne savent pas si leur contrat sera renouvelé le mois prochain, ni pour combien de temps. Comment porter efficacement cette politique publique dans de telles conditions ?

#### ■ FONCTION PUBLIQUE: Es-tu satisfaite de ton positionnement dans une DDI ?

La mise en œuvre de cette politique interministérielle nécessite d'avoir un positionnement transversal, dans les instances stratégiques des services de l'Etat. Notre positionnement n'est pas garant de la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes qui ne doit pas être cantonnée à la politique de cohésion sociale. Même si mon rattachement au Directeur départemental de la cohésion sociale et ma participation au comité des chefs de services présente de nombreux avantages fonctionnels, je n'ai pas véritablement de capacité d'action interministérielle ni la légitimité suffisante pour interpeller d'autres services déconcentrés de l'Etat. ♦



©fédération CGT des SP

Viviane Flatraud, fédération CGT des services publics en discussion avec Anicet Le Pors, ancien ministre, et Jean François Jusselin, NVO, lors des journées d'études sur la réforme territoriale initiées par l'UGFF-CGT et la fédération CGT des services publics ; les 10 et 11 mars 2015 à Bobigny



## FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

# RÉFORME TERRITORIALE:

## ANALYSE, IMPACT, PERSPECTIVES SYNDICALES

### Entretien avec Viviane Flatraud

#### ■ FONCTION PUBLIQUE: Comment pouvons-nous analyser la réforme territoriale mise en œuvre par le Gouvernement ?

■ **VIVIANE FLATRAUD** : Lorsque le gouvernement évoque la réforme territoriale il parle d'un « acte III de la décentralisation ». Or ce qui nous est proposé aujourd'hui ne peut pas être qualifié de décentralisation puisque tous les grands principes fondateurs de la décentralisation de 1982, portés au rang de principes constitutionnels en 2003, proximité, libre administration, autonomie financière, démocratie locale, péréquation, sont totalement bafoués. Il conviendrait plutôt de qualifier cet acte de « concentration » de la puissance publique au sens large, État et collectivités locales.

Au plan législatif, la réforme territoriale correspond à quatre textes législatifs récents, la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (RCT), la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des

métropoles (MAPTAM) du 28 janvier 2014, la loi relative à la délimitation des régions promulguée le 16 janvier 2015 et le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) actuellement en discussion au Parlement. Toutes ces lois sont porteuses des mêmes objectifs, d'une part organiser le territoire de la République non plus pour satisfaire les besoins de la population en proximité et dans l'intérêt général mais pour répondre aux exigences de profit du capital; d'autre part accélérer l'intégration des principes de la gestion privée dans la gestion publique locale, répondant ainsi au dogme néolibéral du « New Public Management » visant à réduire à néant « l'État providence » et l'ensemble des grands principes du service public (Respect de la légalité, neutralité, laïcité, intérêt général, continuité, égalité, adaptation...).

#### TROIS AXES D'ARTICULATION

• **1er axe**: Réduire les capacités d'intervention de la puissance

publique. Le pacte de responsabilité et l'austérité appliquée aux collectivités territoriales répondent au dogme libéral de réduction de la dépense publique. Ce « pacte » est un non-sens économique et une grave atteinte aux principes de péréquation et d'égalité républicaine.

• **2e axe**: Concentrer et privatiser le service public. Les communes, les régions, les départements, sont sommés de répondre à un objectif prioritaire: retrouver la croissance par un choc de compétitivité. Pour être compétitives et réussir leur insertion dans la géographie économique mondiale elles doivent concentrer, fusionner, restructurer leurs compétences et leurs services, au mépris des principes de solidarité et de cohésion sociale. L'intercommunalité de projet fait place à une intercommunalité imposée par la loi. Les métropoles sont de formidables outils de concentration des compétences, des pouvoirs et des moyens au détriment des communes et des départements. Mais le phénomène de concentration ne concerne pas que

le monde urbain. La loi NOTRe prévoit une nouvelle révision des schémas départementaux de coopération intercommunale dans le but de créer des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20000 habitants autour des bassins de vie, entraînant des fusions, transformations, suppressions d'EPCI et de syndicats de communes existants. En milieu rural, la création des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) participe de la même logique de concentration. Enfin, les nouveaux outils de gouvernance territoriale, conférence territoriale de l'action publique, délégations de compétences, "chefs de filâts", convention d'exercice concerté des compétences, renforcent le phénomène de concentration et de contractualisation des politiques publiques et des services publics au détriment des principes d'unité et d'égalité républicaine. L'État se « régionalise » dans un déni de démocratie politique et sociale. Le transfert du pouvoir réglementaire aux régions n'est pas qu'un acte symbolique. Il préfigure une forme d'organisation de l'État en réponse à une vision européenne des territoires. Une vision fédéraliste d'une union composée non plus de nations mais de régions.

- **3e axe:** Réformer le statut de la Fonction publique, contractualiser les personnels et imposer le concept de flexibilité dans la gestion des effectifs, des carrières et des postes comme gage de performance de l'action publique. Les modes de gestion des ressources humaines doivent se rapprocher de celles des entreprises privées au mépris

**Viviane Flatraud** est fonctionnaire territoriale, elle exerce les fonctions de directrice du Conseil de développement à la communauté d'agglomération du Grand-Anjou. Elle est détachée auprès de la fédération CGT des services publics à temps plein depuis 2012. Son mandat auprès de la Fédération consiste d'une part à analyser les lois de réforme territoriale et leurs impacts sur le service public, les politiques publiques locales, la Fonction publique, les citoyens usagers et d'autre part à participer à la construction des axes revendicatifs de la fédération dans le cadre du pôle revendicatif fédéral et du collectif politiques publiques.

d'une Fonction publique sous statut protectrice des droits fondamentaux du citoyen, au mépris de l'efficacité sociale.

■ **FONCTION PUBLIQUE: En quoi les collectivités territoriales sont-elles plus particulièrement frappées par les politiques d'austérité?**

■ **VIVIANE FLATRAUD :** La question des moyens humains et financiers des collectivités locales est au cœur des enjeux de société, enjeux de progrès, de solidarité, de cohésion sociale.

Les collectivités sont investies d'un rôle essentiel: produire des services publics locaux utiles au développement des territoires et au bien-être des habitants.

Pour parvenir à ce but, le levier fiscal et financier est un moyen d'agir substantiel, principalement palpable au travers d'une part, des investissements des collectivités locales qui constituent l'essentiel de l'investissement public (70 %) et d'autre part, des dépenses sociales, emplois publics et prestations sociales, culturelles, éducatives, sportives, environnementales, facteurs de solidarité et de cohésion sociale.

En réduisant les dotations des collectivités locales le pacte de responsabilité réduit la capacité d'investissement public dont elles sont aujourd'hui le premier moteur, investissement nécessaire à la réalisation des équipements et services indispensables à la satisfaction des besoins collectifs des populations: Logements, transports collectifs, équipements sportifs et culturels, accueil de la petite enfance, création et entretien des réseaux, eau, assainissement voirie, éclairage public, équipements numériques, équipements de collecte et traitement des déchets, etc.

### IMPACT SUR L'EMPLOI

Mais il est très important de préciser qu'au-delà de la diminution des investissements, le pacte a également pour effet de réduire la capacité des collectivités à intervenir dans la sphère sociale en promouvant l'emploi public et en insufflant des financements, notamment dans le champ associatif et le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'austérité appliquée aux collectivités locales est porteuse d'au moins deux types de risques majeurs pour l'emploi et la démocratie

• **1er risque: la destruction des emplois privés et publics**

Le recul de l'investissement des collectivités locales pourrait

Les détracteurs les plus virulents de la fonction publique, ultras libéraux de tous bords, avancent le chiffre de 600000 à 700000 postes de fonctionnaires à supprimer

avoir de lourdes conséquences sur le développement économique et l'emploi privé dans les territoires. L'exemple du secteur économique du bâtiment et des travaux publics qui représente aujourd'hui 8000 entreprises et 280000 salariés est particulièrement explicite. La fédération nationale des travaux publics estime qu'une baisse de 21 % des dépenses d'investissement des collectivités locales en 2017 par rapport à 2014 provoquerait la destruction de 37000 emplois, une baisse des dépenses de 34 % ferait disparaître 58600 emplois dans ce secteur. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement change aujourd'hui de discours sur la question des investissements locaux et envisage des mesures pour restaurer la capacité d'investissement des collectivités.

L'emploi privé associatif est également fortement menacé par la diminution des subventions publiques à ce secteur. Selon le collectif des associations citoyennes, les effets du pacte de responsabilité menaceraient un emploi sur six au sein des associations, qui comptent 1,8 million de salariés. Ainsi, plus de 200000 emplois pourraient être détruits dans le secteur associatif d'ici 2017. Les secteurs de l'action sociale et sanitaire seraient plus particulièrement impactés.

Enfin, les emplois publics des fonctionnaires et agents non titulaires des collectivités locales sont plus que jamais la cible des politiques ultralibérales.

Les détracteurs les plus virulents de la fonction publique, ultras libéraux de tous bords, avancent le chiffre de 600000 à 700000 postes de fonctionnaires à supprimer d'ici à 2021, la Cour des comptes ne se prive pas non plus, de fustiger dans chacun de ses rapports annuels la gestion financière des collectivités notamment en matière d'évolution de la masse salariale. Les mesures avancées ne manquent pas pour fustiger les fonctionnaires et justifier la nécessité « d'un dégraissage » surtout dans la fonction publique territoriale, par le non-remplacement d'un fonctionnaire



les 10 et 11 mars, bourse du travail de Bobigny,

©fédération CGT des SP

sur 2 à la retraite, la fin des 35 heures, le rétablissement du jour de carence, le gel des avancements et promotions et bien sûr la fin du statut et la gestion de l'administration sous le régime de droit privé avec un calcul de la retraite sur les 25 meilleures années de carrière.

Au-delà des discours, la réforme territoriale est porteuse de cet objectif de réduction d'emplois publics. Les phénomènes de concentration, fusion, suppression de collectivités donnent lieu à des restructurations administratives et des mutualisations de services, facteurs de suppressions d'emplois et de dégradation des conditions de travail. Mobilité forcée, redéfinition des postes de travail, recul des droits acquis, insécurité des déroulements de carrière, accompagnent cette politique de concentration de collectivités avec pour conséquences directes l'aggravation des risques psychosociaux et de détérioration de la qualité du service public rendu à l'utilisateur. Plusieurs outils techniques contenus dans les lois RCT, MAPTAM et NOTRe organisent la restructuration et de contractualisation de la fonction publique dans son versant territorial :

- Le rapport sur la mutualisation qui doit être établi au niveau de chaque intercommunalité avant le 31 décembre 2015 et doit présenter un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat entre les communes et les intercommunalités métropoles comprises,

- Le renforcement du service

commun, ouvrant la possibilité aux structures de coopération intercommunales, métropoles comprises et à leurs communes membres, en dehors de tout transfert de compétences, de mettre en commun leurs services, entraînant le transfert d'office des agents des communes vers l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du service commun. Cette organisation a pour objectif principal la « chasse aux doublons de postes » dans les services fonctionnels mais peut aussi concerner des services opérationnels.

- La création du coefficient de mutualisation destiné à mesurer le degré de mutualisation entre communes et EPCI et à inciter financièrement au regroupement de services au niveau intercommunal.

- La création des services unifiés et services unifiés fonctionnels permettant aux départements et aux régions, en dehors de tout transfert de compétences, de gérer en commun leurs services. Le service unifié fonctionnel peut revêtir la forme juridique du syndicat mixte ou d'une structure privée, SPL par exemple.

- Les maisons de services au public, ressemble fortement au modèle anglo-saxon « d'agence exécutive ». Ce système vise à mettre en concurrence les services publics locaux et les sociétés privées dans le cadre d'appels d'offres. Chaque « agence » est dirigée par un « Chief Executive » (fonctionnaire ou contractuel) dont

le pouvoir est considérable dans la gestion des agents qui en dépendent. Tous les trois ans, le travail accompli par les agences exécutives fait l'objet d'un audit complet au terme duquel il peut être décidé soit de maintenir les fonctions qui lui sont dévolues au sein du secteur public, soit de les privatiser et de les confier à une société de droit privé.

### IMPACT DEMOCRATIQUE

#### 2e risque: le choc politique et démocratique

Le service public et la fonction publique sont les outils indispensables à l'action publique pour garantir la satisfaction des besoins des populations dans l'intérêt général. Si cet outil dysfonctionne ou disparaît, cela accentue le risque de rupture du lien entre le citoyen et la politique et la perte de sens de l'action publique, puisque l'action publique ne répond plus aux besoins sociaux. Durant les crises antérieures (74, 82, 92), les services publics, l'emploi public et les prestations sociales ont protégé les niveaux de revenus des ménages et la consommation. Aujourd'hui, l'économie de nombreux territoires dépend de l'emploi public et des mécanismes de consommation pour garder la tête hors de l'eau.

Dans les années à venir, le fléchissement prévisible des dépenses publiques et sociales et le tarissement de l'emploi public vont creuser les inégalités, aggraver les disparités

territoriales facteurs de désarroi social avec un risque de déstabilisation politique et démocratique à la clé.

### PERSPECTIVES SYNDICALES

■ **FONCTION PUBLIQUE: Quelles sont les propositions alternatives portées par la Fédération des Services Publics CGT?**

■ **VIVIANE FLATRAUD** : Pour faire face à ces risques la fédération des services publics s'engage d'abord dans le combat contre la politique d'austérité du gouvernement et porte les arguments de la CGT en faveur d'une autre politique fiscale et financière permettant de restaurer la capacité d'intervention publique de l'État et des collectivités locales, notamment:

- Annuler les baisses d'impôts accordées depuis plus de 10 ans aux grandes entreprises et aux citoyens les plus riches (100 milliards de plus chaque année dans les caisses de l'État)

- Interdire aux banques de spéculer avec l'argent des ménages, protéger l'épargne citoyenne et les finances publiques.

- Réhabiliter la progressivité de l'impôt sur le revenu afin que chacun contribue au mieux vivre ensemble à la hauteur de ses moyens.

- Faire de la fiscalité des entreprises un moteur pour l'économie et le progrès social, en luttant contre les paradis fiscaux, en taxant les transactions financières.

- Redonner aux collectivités territoriales une fiscalité économique,
- Réformer la fiscalité locale des ménages

- Redonner aux collectivités locales une capacité d'investissement

- Renforcer la péréquation

La fédération soutient également les luttes engagées par les camarades du secteur privé. Les atteintes portées aux droits des salariés par l'ANI, la loi Macron, la volonté du gouvernement de s'attaquer prochainement aux comités d'entreprise et CHSCT, concernent l'ensemble du monde du travail et les privés d'emplois. Dans le secteur public, comme dans le secteur privé c'est la même idéologie qui est à l'œuvre. La solidarité s'impose entre tous les salariés.

Parmi les propositions alternatives de la fédération figure également une autre conception de la finalité d'un territoire:

- Un territoire, une collectivité territoriale ne peut pas se réduire à des données économiques. Il constitue d'abord une entité politique, culturelle et sociale

- Un territoire ne cherche pas à dégager des profits. Son action

s'inscrit dans la durée et non dans l'immédiateté des marchés.

« *La concurrence libre et parfaite* », sésame du profit pour l'entreprise, pose problème lorsqu'elle est transposée aux territoires. Le profit de l'entreprise est catégoriel et ne vise qu'à augmenter son capital. L'objet d'une politique publique, d'un service public c'est de satisfaire le développement humain et le bien-être collectif des populations. Il vise l'intérêt général.

La Fédération porte également dans le champ du service public, le projet de développement humain durable comme objectif prioritaire de l'action publique. Ce projet implique de considérer la dépense budgétaire publique, le développement de services et des politiques publiques comme des outils de relance économique. Contrairement au postulat néolibéral qui prône les vertus de l'austérité il convient au contraire d'affirmer que l'austérité renforce les inégalités sociales, appauvrit la majorité de la population et entretient la stagnation de l'économie.

Pour la fédération des services publics le concept de développement humain durable exige évidemment de réhabiliter la Fonction publique sous statut en cessant de considérer les fonctionnaires comme des nantis,

Bobigny, lors des journées d'études UGFF-CGT et fédération CGT des services publics, les 10 et 11 mars 2015



©fédération CGT des SP

en cessant de répandre l'idée que leur statut a pour seul objet de protéger leur emploi. Le développement humain durable exige de considérer le statut de la Fonction publique à sa juste valeur qui est d'abord d'assurer la protection des droits fondamentaux du citoyen. En protégeant le fonctionnaire de toute pression politique ou partisane le statut de la Fonction publique garantit au citoyen l'exigence d'une administration neutre, impartiale et égalitaire indispensable à la garantie des principes fondamentaux de la démocratie: liberté, égalité fraternité, justice, tolérance, laïcité.

■ **FONCTION PUBLIQUE: Des journées d'études sur ces enjeux ont été coorganisées, les 10 et 11 mars derniers, par la Fédération des Services Publics CGT et l'UGFF CGT au sujet de la réforme territoriale, de la réforme des collectivités territoriales, de la réforme de l'État. Quels premiers enseignements tires-tu de ces journées?**

■ **VIVIANE FLATRAUD** : Le premier enseignement c'est que l'ensemble des fonctionnaires et agents non titulaires de l'État comme des collectivités locales sont soumis aux mêmes risques de perte d'emploi, de dégradation de l'organisation et des conditions du travail, de casse du statut. Confrontées

## INSTANCES

aux mêmes enjeux nos organisations ont plus que jamais intérêt à renforcer leurs actions communes, en termes de réflexion, de constructions revendicatives, de formation syndicale et bien sûr de lutte !

Comme deuxième enseignement, je dirais que ses journées d'études ont montré la qualité et la pertinence de nos analyses respectives, NOTRee capacité à mettre nos questionnements en débat dans le respect de nos spécificités, même s'il m'a parfois semblé percevoir, dans le cadre des débats que certaines blessures nées de la décentralisation de 82 ne sont pas toutes refermées.

Or, ce qui nous attend aujourd'hui avec la réforme territoriale, la réforme de l'État, la réforme des collectivités est bien pire que ce que nous avons connu en 1982 et en 2004. Cette réforme s'attaque au fondement de la puissance républicaine, service public, fonction publique, intérêt général et vise à les faire disparaître au profit d'une idéologie du fric et du chacun pour soi.

En termes de vie syndicale, le risque majeur de la concentration territoriale est de faire voler en éclat nos organisations et de présenter, face au laminoir néolibéral, une CGT fonction publique désunie et affaiblie.

Nous sommes donc, me semble-t-il dans l'obligation d'unir nos réflexions, nos forces et nos luttes pour réaffirmer NOTRee conception du service public et de la Fonction publique et porter nos exigences au plus près des agents si nous voulons créer le rapport de force indispensable au changement de politique.

Enfin, troisième et dernier enseignement, la régionalisation de l'État, les nouvelles formes d'organisation et de gouvernance territoriale, la territorialisation de l'action publique implique de la part de nos organisations une réflexion sur la structuration syndicale territoriale pour lui donner davantage de consistance, de visibilité et des moyens pour agir en proximité. ♦

Les vidéos des différentes interventions des journées d'études «réformes de l'Etat et des collectivités.

Faire sauter le verrou de l'austérité» sont accessibles à partir des sites internet :

[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)

Rubrique vie syndicale / organisation

[www.spterritoriaux.cgt.fr](http://www.spterritoriaux.cgt.fr)

Rubrique vidéo, colonne de droite

## COMMISSION SPÉCIALISÉE (FS5) DU CONSEIL COMMUN POINT D'INFORMATION

Quelques mois après son installation le gouvernement confiait à messieurs Weiss et Rebière une mission sur la « stratégie d'organisation de l'administration territoriale à cinq ans ». Leur rapport, rendu en juillet 2013 revenait sur les effets de la RGPP et la Réate. Outre, l'absence d'économies résultant de la diminution du nombre de directions, la désorganisation des services qu'a entraînée la Réate a non seulement rendu difficile l'exécution des missions mais créé un véritable traumatisme pour les agents.

Le gouvernement, suite à ce bilan sévère avait décidé que rien ne serait plus pareil... c'était sans compter avec ses nécessités politiques : la réduction du nombre de régions sur laquelle la CGT a porté un jugement sévère\* aura une traduction sur l'organisation des services régionaux de l'Etat. La promesse faite à l'Europe de diminuer les déficits et les cadeaux faits au MEDEF se conjuguent pour amputer encore un peu plus les services de l'Etat : la MAP (faux nez de la RGPP) et la revue des missions sont les instruments de la diminution de l'intervention de l'Etat dans les territoires.

Il est difficile de faire un tableau précis des réformes à l'œuvre : le conseil des ministres du 4 mars a fixé l'objectif de la réforme territoriale de l'Etat impliquée non seulement par la fusion des régions, par la loi Notr et les travaux menés dans tous les ministères sur la revue des missions.

Jean-Luc Nevache a été nommé coordonnateur national de la réforme des

services déconcentrés de l'Etat.

Dans le courant du mois d'avril, les équipes de préfiguration seront nommées, le travail sur les projets d'organigrammes entamés, les macros organigrammes devant paraître en juillet.

Avant l'été, les équipes de préfiguration auront rendu leurs copies. Le travail interministériel permettra au gouvernement de rendre ses arbitrages. Le cadrage résultera des travaux des missions des inspections générales, du groupe de travail sur les SGAR et des travaux menés en Bourgogne-Franche Comté. Les rectorats, DRFIP et ARS sont dans l'exercice ainsi que les régions dont le périmètre reste constant.

Par ailleurs, le niveau départemental est certes préservé mais sera sans doute impacté. La proximité sera en effet assurée par le niveau départemental mais peut-être par des antennes régionales, des Unités Territoriales ou les DDI aux compétences élargies.

L'accompagnement des agents est dévolu à la formation spécialisée n°5 du conseil commun de la Fonction publique qui établira un bilan des outils d'accompagnement. Un rapport d'inspection fera des préconisations que l'administration se réserve de retenir ou non. Un groupe de travail spécifique à l'Etat sera créé afin de définir une formule de dialogue social régional. ♦

\* La volonté de se rapprocher du cadre institutionnel impulsé par l'Europe masque mal le manque de projet réel exceptée une volonté arithmétique et comptable et la mise en concurrence des régions entre elles



© ministère FP

REFORME TERRITORIALE

L'EXPERIMENTATION BOURGOGNE

/ FRANCHE-COMTE

Les présidents des deux conseils régionaux se sont portés candidats pour expérimenter la fusion des régions. Les préfets ont donc été priés de réfléchir et mettre en œuvre, en éclairage, la fusion des services régionaux de l'État.

De nombreux groupes de travail, comités de l'administration régionale, séminaires des cadres ont réfléchi à la future cartographie régionale.

Les organisations syndicales ont été reçues à trois reprises par les préfets. Des réunions purement informatives, si l'on peut dire, puisque rien n'a été dit des futures organisations.

Il faut dire que l'exercice est compliqué.

La revue des missions n'est pas terminée, les premières décisions seront prises en avril. Quelles seront les missions conservées, transférées, abandonnées. Comment dans ces conditions imaginer des scénarios pertinents de fusion de services ?

D'autre part il est impossible – en termes d'aménagement du territoire - de vider un ex-chef-lieu de région de tous ses services régionaux. Comment répartir les services entre les 2 chefs-lieux de manière à peu près cohérente ?

La potion risque d'être difficile à faire avaler à des personnels ulcérés par plusieurs années de réorganisations désorganisations. Comment leur vendre la mobilité forcée fonctionnelle voire géographique que ce nouveau chamboule tout territorial va leur imposer ?

L'impact sur les agents est considérable puisqu'on s'orienterait vers le schéma suivant : toutes les directions régionales seront mono site mais réparties entre

les deux chefs-lieux, ce qui implique que la moitié des agents aurait donc à déménager (sauf si des services de proximité sont maintenus) ! Il semblerait qu'une nouvelle répartition entre le niveau régional et le niveau local soit envisagée. L'éloignement des services créera des obligations de déplacement pour les agents et l'éventuel développement des moyens de technologie de l'information ne pourra pas suppléer l'obligation de contact direct.

Enfin, les usagers mesureront une fois de plus l'éloignement des services de l'État...

Dans les régions pilote, les macro-organigrammes seront prêts début juillet et les organigrammes définitifs et affinés en septembre. La période est évidemment très bien choisie : chacun sait que la période des vacances d'été n'est pas très propice à la mobilisation. Les deux échéances prévues vont simplement permettre de gâcher les vacances des agents !

Nous qui avons vécu les réformes de 2010 2011, avons également la curieuse impression d'une redite. Les méthodes de travail sont exactement les mêmes, les rencontres avec les organisations du personnel sont toujours, au mieux, informatives. Le traumatisme antérieur n'est pas guéri. Il est aujourd'hui réactivé.

Pour la CGT, il est intolérable que les agents publics soient encore et toujours les pions que l'on déplace sans ménagement, il est intolérable que les missions publiques fassent les frais de la politique d'austérité du gouvernement et donc que les usagers voient les services s'éloigner voire disparaître. ♦

CSFPE  
25 MARS 2015

La commission statutaire du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État a examiné deux textes en formation consultative le 25 mars.

Ils font entrer les éducateurs spécialisés des instituts nationaux des jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles et les professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie Française dans le droit commun.

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS DES  
INSTITUTS NATIONAUX DES JEUNES  
SOURDS ET DE L'INSTITUT NATIONAL  
DES JEUNES AVEUGLES

Il s'agissait pour le premier de procéder à l'alignement des modalités d'accès au corps, de détachement et d'intégration sur les règles générales des éducateurs spécialisés de ces établissements.

La CGT s'est abstenue du fait que le texte soumis porte également pour l'essentiel sur le passage au Nouvel Espace Statutaire (NES). Outre que l'adhésion est faite avec 42 mois de retard, ce qui fait perdre aux agents 42 mois de revalorisation, la CGT considère que la revalorisation de la grille est insuffisante, et que le rallongement de la carrière (6 ans supplémentaires par rapport à la grille actuelle) empêchera les agents proches de la retraite d'atteindre les indices terminaux du corps qui concentrent pour tant la majorité des gains indiciaires.

PROFESSEURS DES ÉCOLES DU  
CORPS DE L'ETAT CRÉÉ POUR  
LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Il s'agissait pour le second d'aligner les conditions statutaires de recrute-



Le « décret amiante » a été examiné en conseil supérieur de la FPE le 10 avril



© ecology - fotolia

## CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT

ment et de formation des professeurs des écoles de Polynésie Française sur celle des professeurs des écoles. Le motif invoqué est celui du développement du vivier local permettant un recrutement au niveau master. Certes, l'existence d'une Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation en Polynésie permet potentiellement de créer un vivier de candidats aux concours au niveau du master. La CGT n'est pas nécessairement convaincue.

La CGT ne peut se prononcer en faveur de ce projet de décret qui applique la mastérisation au corps des professeurs des écoles de Polynésie, même si elle n'est pas opposée à un alignement statutaire de ce corps sur celui des professeurs des écoles.

### CSFPE 10 AVRIL 2015

Le conseil supérieur de la fonction publique de l'État a également examiné en formation préparatoire puis en assemblée plénière le 10 avril, une série de textes portant sur l'amélioration du statut des administrateurs civils, des dispositions de la loi outremer, un décret instaurant un suivi post professionnel pour les agents exposés aux substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et sur des dispositions proposant la sortie du dérogatoire pour certains agents de la future agence pour la biodiversité et agence nationale d'amélioration des conditions de travail.

### DISPOSITIF SAUVADET WALLIS ET FUTUNA

Les dispositions de la loi outremer permettent aux agents de l'État et des

collectivités de Wallis et Futuna d'entrer dans le dispositif Sauvadet. Nous y sommes favorables.

### ADMINISTRATEURS CIVILS

Les cinq textes relatifs aux administrateurs ont plusieurs natures : il s'agit de supprimer l'échelon spécial du grade de la hors classe en échelon classique.

Nous ne pouvons que nous en féliciter et demander que la même mesure soit appliquée à tous les corps. Il s'agit également de créer un troisième vivier d'accès au GRAF, ce qui serait une très bonne chose, puisqu'il viderait le GRAF de son sens mais dont le critère d'accès fondé sur la « valeur professionnelle exceptionnelle » de l'agent ouvre la porte à un certain arbitraire ! Il s'agit encore de pouvoir valider une période de mobilité statutaire obligatoire passée en cabinet qui a une nature politique difficilement compatible avec la neutralité, composante essentielle de la carrière de tout fonctionnaire. Il s'agit également de pouvoir nommer sur des emplois fonctionnels des personnes ayant occupé des emplois de direction dans le secteur privé. Et il s'agit enfin de faire subir à un agent nommé pour la première fois sur un emploi de sous-directeur ou de chef de service une période de stage d'un an. Que le premier CSFPE soit essentiellement consacré aux administrateurs civils nous montre assez, en pleine période de réforme des services de l'État et de restrictions pour les agents où sont les préoccupations de la Fonction Publique.

### PERSONNELS DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Dans les établissements composant

la future Agence française pour la biodiversité, il est prévu la sortie du dérogatoire pour tous les agents de catégorie C, pour l'essentiel des B et pour les A non techniques. Pour la CGT, il existe un corps permettant d'accueillir les B techniques. En revanche, il est sans doute nécessaire de continuer de recruter des spécialistes en catégorie A pour lesquels aucun corps d'accueil n'existe dans la fonction publique.

### ANACT

Le maintien de la dérogation pour tous les personnels de catégorie A à l'ANACT est excessive. Il est évident que les corps d'administratifs pourraient accueillir les agents chargés des questions de gestion à l'ANACT.

### DECRET AMIANTE

Le décret consacré au suivi post professionnel des agents exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction constitue une avancée. L'administration a cependant refusé certains des amendements importants que nous avons déposés.

En particulier, la CGT souhaitait voir élargir le droit au suivi post professionnel (SPP) aux agents ayant subi une exposition dite « passive », (mais qui peut provoquer des maladies !) ne provenant pas d'interventions sur des matériaux contenant de l'amiante. En effet, les références réglementaires prévues excluent, de fait, du droit au SPP un nombre important d'agent exposés, ce qui est contradictoire avec la présomption d'imputabilité au service d'une maladie en lien avec l'amiante (annonce de la ministre du 15 novembre 2014).

La CGT considère que la présomption d'exposition est reconnue par plusieurs dispositifs et que rendre exclusives les conditions de l'attestation d'exposition à l'amiante ou l'inscription de l'exposition sur la fiche de traçabilité constitue une régression, qui impliquera l'exclusion du droit au SPP d'un nombre important d'agents exposés : ceux pour qui le risque n'était pas connu ou reconnu au moment de la fin d'activité, ceux qui, très nombreux, auront des fiches de traçabilité mal rédigées ou pas de fiches du tout.

La CGT demande que les données du suivi post-professionnel fassent l'objet d'une information statistique centralisée afin de permettre des études épidémiologiques. L'administration refuse considérant qu'elle n'a pas les moyens de centraliser les données.

L'administration a, en revanche, retenu l'amendement demandant que l'attestation soit délivrée automatiquement aux agents et que le CHSCT soit informé des risques d'exposition constatés. ♦



délégation CGT — de g. à d. : J.-L. Pommier, C. Leveill , D. Zaouche, J.-M. Marolleau, C. Ricous, P. Mari .

### INSTALLATION DU COMITE CONSULTATIF INTERMINISTERIEL D'ACTION SOCIALE (CIAS) ET ELECTION DE SON PRESIDENT ISSU DE LA CGT

Jeudi 16 Avril 2015, en pr sence de la ministre de la Fonction publique, le nouveau CIAS a  t  install  selon l'arr t  du 24 d cembre 2014 modifiant l'arr t  du 29 juin 2006. Il est compos  de 13 membres nomm s sur proposition des organisations syndicales et de 9 membres issus de l'administration.

Pour la premi re fois, les organisations syndicales (OS) proc daient   un vote du pr sident du CIAS. **C'est Ivan Baquer, issu de l'UGFF-CGT, qui pr sidera cette instance pour 4 ans.**

La CGT a profit  de la pr sence de la ministre pour l'interpeller sur diff rents points.

En effet, le monde du travail, les priv s d'emploi, les retrait s subissent de plus en plus d'attaques violentes inacceptables.

Ce gouvernement et les dirigeants europ ens ont contribu    creuser les dettes publiques. La baisse des effectifs, le gel du point d'indice, la perte du pouvoir d'achat, sont inacceptables.

La CGT d nonce cette politique d'aust rit .

La r serve de pr caution de 8% d ment l'annonce du maintien du budget de l'action sociale.

De plus les conditions d'exercice de la d mocratie sociale sont pr occupantes comme l'illustre le dernier groupe de travail pr sentant un projet de circulaire fossoyeur de l'action sociale minist rielle !

Il est urgent de s curiser l'action sociale dans le cadre de n gociations et de sanctuariser le budget de l'ASI   hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions et de 1 % pour le logement !

La ministre a r fut  le terme d'aust rit .

Elle a  galement remerci  ceux qui ont le courage de s'engager dans l'ASI qui incarne les valeurs de la Fonction publique et participe   l' quilibre de la soci t . Concernant le gel des cr dits, elle a affirm  qu'en cas de besoin, il existe des ajustements possibles. Par ailleurs elle a repris notre revendication quant   la possibilit  de travailler   la r servation de places en EPAD...et a insist  sur l'importance des n gociations PPCR qui sont pour elle une priorit . ◆

### DES AVANC ES POUR LES REVENDICATIONS CGT

I — Le fichier des retrait s – leurs coordonn es postales – via le service des retraites de l'Etat (SRE) est enfin   la disposition de la DGAFP afin de les informer sur la prestation d'aide au maintien   domicile (AMD) via un d pliant mentionnant le num ro d'appel sp cifique – non surtax  – de la CNAV

II – En ce qui concerne un possible abondement budg taire compl -

mentaire pour le logement social, la voie de l'ERAFP est une piste confirm e et le v hicule financier via la caisse de d p t et consignation reste   explorer et a  t  abord e par la ministre.

### NOTA BENE

Le projet de circulaire pr sent  en groupe de travail informel sur le r gime fiscal des prestations d'action sociale est renvoy  devant le Conseil commun de la Fonction publique. Il pr voit :

- D' tendre cet assujettissement

### ELECTION DU PRESIDENT ET DELÉGATION CGT

Deux candidats se sont pr sent s, l'un issu de la d l gation FO et l'autre de la CGT. C'est notre camarade Ivan Baquer, UGFF-CGT, qui a  t   lu   bulletin secret au 1er tour par 10 voix contre 3 pour FO. Selon l'article 1er de l'arr t  du 24 d cembre 2014 modifiant l'arr t  du 29 juin 2006 ;   l'issue de l' lection du pr sident du CIAS, l'organisation dont le pr sident est issu propose la nomination d'un nouveau membre au sein du coll ge. Le pr sident du CIAS (parit  et administration) sort de sa d l gation et perd son droit de vote.

La nouvelle d l gation CGT CIAS est d sormais compos e de :

>> **Douniazed Zaouche** UGFF- responsable secteur action sociale et Europe - International

>> **Carole Ricous**, SRIAS Nord – Pas-de-Calais

>> **Pascal Mari **, SRIAS Nord – Pas-de-Calais

>> **Jean-Marie Marolleau**, SRIAS Charente Maritime,

>> **Jean-Lou Pommier**, pr sident de la SRIAS Champagne-Ardennes,

>> **Christine Leveill **, secr taire f d rale FD Finances

### LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CIAS

Il existe cinq commissions permanentes (CP) qui sont co-anim es par un membre de l'administration et un des OS. La pratique est que l'OS qui assure la pr sidence ne co-anime pas de CP.

>> **CP SRIAS** : Michel Carayol, CFDT ;

>> **CP budget** : Alain Vibert Guigue, FSU ;

>> **CP famille** : Michel Paillard, CGC ;

>> **CP logement** : Frederic Galliere, UNSA;

>> **CP restauration**, Christine Roussel, Solidaires.

FO n'a pas souhait  co-animer de CP.

  l'action sociale minist rielle (contrairement   la circulaire de 98,   ce jour en vigueur) ;

- D'attaquer le droit des fonctionnaires   l'action sociale (article 9 du titre I du statut) ;

- D'assujettir de nombreuses prestations   cotisations sociales et s' tendre au r gime fiscal (notamment les prestations d'aides aux  tudes et   l' ducation des enfants ou les pr ts d'accession   la propri t , pr t immobilier et aide   l'am lioration de l'habitat ...). ◆

## CIAS >> BUDGET 2015, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Pour l'exercice 2014, il y a eu 89,4 millions d'euros (M€) en autorisation d'engagement et 116,4 M€ en crédit de paiement.

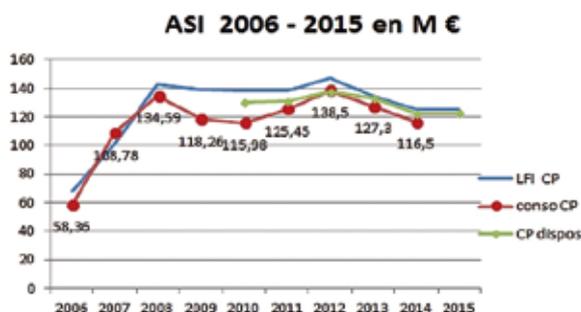
### CREDITS OUVERTS 2015

CHEQUES VACANCES	35,8 M €
CESU	40,7 M €
AIP	5,2 M €
CNSA	2,1 M €
RESERVATION CRECHES	24,6 M €
RESERVATION LOGEMENTS	2,1 M €
LOGEMENTS TEMPORAIRES	0,5 M €
RESTAURATION	10 M €
SRIAS	3,5 M €

**Programmation 2015** : 144,2 M€ en autorisation d'engagement et 124,3M€ en crédit de paiement.

2 M€ de gel cette année qui font suite à 8% de mise en réserve obligatoire. Mise en réserve qui a augmenté d'un point !

La CGT a demandé pour la réunion de la prochaine commission permanente Famille, un état des lieux par région des CEJ (contrat enfance jeunesse), car il manque selon nos calculs environ 2 500 000 euros. Or aucun centime ne doit manquer !



TOUTE NOTRE ACTUALITÉ  
SUR NOTRE SITE INTERNET

[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)

## III ZIG ZAG DANS LE DROIT

# Temps partiel thérapeutique

Un fonctionnaire peut être autorisé, à sa demande, à reprendre ses fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique

Un fonctionnaire peut être autorisé, à sa demande, à reprendre ses fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique après :

- 6 mois consécutifs de congé de maladie ordinaire pour une même affection d'origine non professionnelle,
- ou un congé de maladie ordinaire pour accident de service ou maladie professionnelle, quelle que soit sa durée,
- ou un congé de longue maladie,
- ou un congé de longue durée.

### CONDITIONS D'OCTROI

Après six mois consécutifs de congé de maladie pour une même affection, après un congé de longue maladie ou un congé de longue durée, les fonctionnaires peuvent être autorisés, après avis du comité médical compétent, à accomplir un service à temps partiel pour raison thérapeutique.

Le temps partiel thérapeutique peut être accordé :

- soit parce que la reprise des fonctions à temps partiel est reconnue comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'intéressé ;

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, (art. 34 bis)
- Circulaire du 1er juin 2007 relative au temps partiel thérapeutique

• soit parce que l'intéressé doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé.

Ce temps partiel thérapeutique ne peut, en aucun cas, être inférieur au mi-temps.

### DUREE

Il peut être accordé pour une période de trois mois et renouvelable dans la limite d'un an pour une même affection.

Après un congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions, le travail à temps partiel thérapeutique peut être accordé, après avis favorable de la commission de réforme compétente, pour une période d'une durée maximale de six mois renouvelable une fois.

En cas de nouvelle affection ou d'un nouvel accident de travail, le fonctionnaire peut bénéficier d'un nouveau temps partiel thérapeutique.

### QUOTITE DE TRAVAIL

La quotité de travail peut être de 50,

60, 70, 80 ou 90 %. Elle peut varier, sur avis du comité médical ou de la commission de réforme, lors de chaque renouvellement de l'autorisation de temps partiel.

### SITUATION ADMINISTRATIVE DU FONCTIONNAIRE

#### Rémunération

Le fonctionnaire à temps partiel thérapeutique perçoit en intégralité son traitement indiciaire, son indemnité de résidence et son supplément familial de traitement. En revanche, les primes et indemnités sont versées au prorata de la durée effective de service accomplie.

Les droits à congés annuels restent égaux à 5 fois les obligations hebdomadaires de services (comme pour tout fonctionnaire quel que soit son temps de travail). Ainsi un fonctionnaire à mi-temps a droit à 12,5 jours de congés annuels par an (5 x 2,5 jours travaillés par semaine).

Les périodes de temps partiel thérapeutique sont considérées comme du temps plein pour :

- la détermination des droits à l'avancement d'échelon et de grade,
- la constitution et la liquidation des droits à pension de retraite,
- l'ouverture des droits à un nouveau congé de maladie.

### FIN DU TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

À l'issue d'une période de temps partiel thérapeutique, le fonctionnaire reprend ses fonctions à temps plein sans intervention du comité médical ou de la commission de réforme.

Le fonctionnaire qui a épuisé ses droits au temps partiel thérapeutique et qui n'est pas en capacité de reprendre ses fonctions à temps plein peut demander à travailler à temps partiel. ♦



## LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

**Adhérez, militez : vous êtes protégés !**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.** C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans** pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.  
Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.  
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ  
EST UNE FORCE**